HAL open science

L'(a)sociation et l'achèvement de l'analyse didactique

Jean-Jacques Rassial

To cite this version:

Jean-Jacques Rassial. L'(a)sociation et l'achèvement de l'analyse didactique. Essaim, 2023, Les épars désassortis, 2023/1 (50), pp.77-85. 10.3917/ess.050.0077 . hal-02497690

HAL Id: hal-02497690

https://amu.hal.science/hal-02497690v1

Submitted on 6 Mar 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'(a)sociation et l'achèvement de l'analyse didactique

Jean-Jacques Rassial

Ce n'est pas pour rien que Lacan met en exergue de sa proposition du 9 octobre sur le psychanalyste de l'École, où il formule sa proposition de la passe[1], un appui sur l'un de ses Écrits, *Situation de la psychanalyse et formation du psychanalyste en 1956*[2]. En effet, ce texte qui ne dénie pas son caractère pamphlétaire argumente un état des lieux des institutions psychanalytiques, alors celles de l'IPA, qu'il critique, et à quoi s'opposeront, dès 1964, les principes de fondation de l'École Freudienne de Paris, et plus encore cette proposition de la passe. Plus de quarante ans après la dissolution de l'EFP, il n'est pas inutile d'en revenir à ce texte pour penser la situation de la psychanalyse en 2022.

Situation de la psychanalyse en 1956

Nous en resterons à la seconde partie de cet article[3] et, en particulier à la hiérarchie instituée entre lesdits *Suffisances*, *Petits-Souliers*, *Bien-Nécessaires* et *Béatitudes* dans l'ordre de leur présentation et nous y reviendrons dans l'après-coup de la dissolution :

Les *Suffisances* sont "le grade unique de la hiérarchie psychanalytique", démocratie au sens grec "où la démocratie ne connait que des maîtres". Le choix de ce terme est éloquent : recrutés par cooptation, selon une "reproduction imaginaire", c'est un grade unique. Il représente bien celui qui, à un moment donné, s'identifie comme analyste et est reconnu comme tel par ses pairs. On y reconnait tous ceux qui se suffisent de cette suffisance, sans rien risquer de leur clinique et encore moins de toute élaboration théorique. Aujourd'hui, ils pullulent hors de toute association de psychanalystes ou n'y sont inscrits que par commodité de reconnaissance sociale.

Les *Petits Souliers* sont ceux qui sont autorisés à postuler à la *Suffisance* ; pas vraiment insuffisant puisqu'ils ont le droit, voire le devoir de viser cette suffisance. D'où un paradoxe : "La suffisance ne peut être atteinte ni en fait, ni en droit, qu'on y soit déjà. Qu'on y arrive est pourtant une nécessité et cela même nous livre la catégorie intermédiaire". C'est le paradoxe de cette hiérarchie : Il n'y a qu'un seul grade, et pourtant une hiérarchie s'en déduit entre ceux qui sont en voie de l'acquérir et, du fait du silence des *Suffisances*, une catégorie de ceux qui parlent,

[1] Jacques Lacan, "proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École" dans *Autres Écrits*, Paris, éditions du Seuil, 2001, pp 243-259
[2] Jacques Lacan, "Situation de la psychanalyse et formation du psychanalyste en 1956" dans *Écrits*, Paris, éditions du Seuil, 1966, pp 459-491
[3] ibid, pp 475-486

et pourrait-on dire pour ne rien dire, puisqu'ils n'emportent aucune doctrine qu'un bavardage sans incidence ni conséquence.

C'est une catégorie vide qu'on ne peut qu'habiter, celle des *Bien-Nécessaires*. Leur fonction est clairement définie : "Relever l'usage de la parole". Les *Petits-Souliers* ne peuvent poser de questions aux *Suffisances*, qui n'ont rien à faire de parler ; les *Bien-nécessaires* sont ceux qui peuplent le silence de leurs discours. Mais ce discours est délié de sa logique, voire de toute logique, car "le oui y a avec le non une compatibilité qui n'est pas de balance, mais de superfétation". Si bien que ce discours est superflu, puisque la *Suffisance* n'y répond que "par le superflu de son excès".

C'est ce qui donne leur fonction à la quatrième catégorie de membres, nommés *Béatitudes*, porte-parole des *Suffisances* dans l'adresse aux *Bien-Nécessaires*. Filant l'allégorie de Paul Valéry des numéros deux qui se rêvent impairs, il indique que chaque *Béatitude*, qui vient en position de *Un en Plus*, ne vaut que comme *Un Sans Plus*, qui serait *Un De Trop*. Si bien que si les *Béatitudes* se parlent contrairement aux *Suffisances*, ce n'est pas pour en dire plus. La parole se réduit alors à un Oracle que les *Bien-Nécessaires* transforment en verdict.

L'actualité de ce texte c'est qu'on y reconnait encore des figures qui ont résisté à la subversion lacanienne de l'institution analytique, et, sans doute se sont renforcées dans la suite de la dissolution.

Fondation de l'École Freudienne et proposition de 1967

C'est pour contrer cette dérive hiérarchique que Lacan conçut d'abord l'Acte de fondation de l'École Freudienne de Paris[4], puis, trois ans plus tard, la procédure de la passe.

Ainsi, le *Un En Plus* ne définissait plus un grade, mais un dispositif de travail, le cartel, qui s'adressait à tous et non plus aux dits élèves. L'autorisation à la pratique ne relevait plus d'une autorité hiérarchique mais de la responsabilité de chacun, "*le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même"*, auquel il dut ajouter plus tard "*et de quelques autres*" pour éviter la dérive enfantine du "*kikidi kikiest*" qui esquivait le caractère restrictif de la formule. L'intégration dans un cartel et ce déplacement de l'autorisation confondait les trois grades des *Petits-Souliers*, des *Bien-Nécessaires* et des *Béatitudes*, alors que les *Suffisances* ne pouvaient plus se satisfaire d'un silence sans travail.

[4] Jacques Lacan, "Acte de fondation du 21 juin 1964", dans *Autres Écrits*, Paris, éditions du Seuil, 2001, pp 229-241

Mais persistait tout de même, malgré la suppression de la catégorie de didacticien, une hiérarchie marquée par les titres de Psychanalyste Membre de l'École, dont la formation et la pratique étaient garantie par l'EFP et celui de Psychanalyste de l'École, qui, dans l'acte de fondation, recouvrait peu ou prou l'ancien titre de didacticien mais aussi, hors gradus, l'appellation d'analyste-praticien qui recouvrait en fait la distinction parmi les ex-*Petits-Souliers*, de ceux qui s'approchaient de la *Suffisance*, sans qu'une autorisation à la pratique ne soit une sanction institutionnelle .

Le premier effet de la proposition de la passe fut de subvertir cette hiérarchie résiduelle. En effet, l'accès au grade de Psychanalyste de l'École ne passait plus par une progression plus ou moins cooptative, mais par une procédure, ouverte à quiconque, les passants qui devaient témoigner de leur passe à l'analyste devant ceux qui se trouvaient, selon leur analyste, dans le même moment, les passeurs. Déjà une évolution de la proposition entre sa première version et la seconde soulevait un problème, car d'abord les passeurs participaient du jury pour en être soustraits ensuite ; ainsi s'instaurait une distinction formelle entre ceux qui étaient dans la passe : les passants qui en témoignaient dans la procédure et les passeurs qui transmettaient ce témoignage de ce qui alors était l'effet de ce témoignage sur leur propre passe, validée par avance par leur analyste. Sur le but donné au dispositif, il faut en revenir au texte premier de cette proposition[5] : "Ledit jury d'agrément se trouvera de ce fait en devoir de contribuer aux critères de l'achèvement de la psychanalyse didactique"[6] ; ainsi, pour Lacan, à ce moment, il y aurait bien une décidabilité, sinon de la fin de l'analyse, du moins de la fin de la psychanalyse didactique.

Il y eut on le sait quelques réticences, explicités par certains par une démission, parmi ceux qui pouvaient ou attendaient de se faire valoir comme de nouvelles *Béatitudes* ; mais aussi d'autres hésitations vite surmontées de ceux qui craignaient qu'en fait ne se réinstaure ainsi une nouvelle hiérarchie ; ceux-ci s'engagèrent ensuite souvent dans la procédure.

Dissolution et dispersion

Ce n'est pas le thème de cet article que d'examiner les vicissitudes de cette procédure de passe dans l'EFP. Mais d'en venir aux conséquences de la dissolution. En effet, Lacan et d'autres constatèrent, explicitement depuis 1978, époque du congrès sur *La Transmission*, que le projet de l'École se fourvoyait. Après-coup, et sans réduire à quelques positions personnelles, voire

---

[5] Jacques Lacan, "première version de la proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École ", annexe 1 dans *Autres Écrits*, op.cit., pp 575-591

[6] ibid, p 590

politiques, on peut en revenir à quelques éléments de la *Situation* : Certes les *Béatitudes* étaient détrônées et les *Petits-Souliers* trouvaient à qui parler ; mais d'un côté, les *Suffisances* continuaient à se satisfaire de se suffire, au point de remplacer les *Béatitudes* dans le souhait de ne pas être dérangés. Lacan avait fait le choix, argumenté mais troublant, de ne pas inscrire son séminaire dans le cadre de l'enseignement de l'École, alors que, bien sûr, il lui faisait fond, et pullulèrent les *Bien-Nécessaires*, qui, de fait, commentèrent Lacan, selon le *comment-taire* universitaire. Quand un enseignement, c'était rare, détonnait du commentaire pour risquer une proposition, c'était au risque d'une marginalisation, sinon d'une exclusion, ainsi de Serge Leclaire, par exemple. Et quand un enseignement rompait avec la prévalence de l'enseignement de Lacan, ainsi celui de Françoise Dolto, l'École y perdait son sens et sa fonction.

Que l'École dysfonctionnât, les premiers témoins, voire agents, furent, sans indications personnelles, les *Bien-Nécessaires*, qui, cette fois, avaient un interlocuteur unique, Jacques Lacan, ou, comme on l'entendait souvent surtout de la part de non-médecins, le *docteur* Lacan, alors même que l'École avait subverti la hiérarchie médicale. Il y eut en fait une double révolte : des *Suffisances* contre Lacan, et des *Bien-Nécessaires* contre l'École. Ce qui fit le jeu, en particulier, de ceux qui pouvaient espérer, sans Lacan, valoir comme de nouvelles *Béatitudes.* Un autre indicateur de cette impasse fut que, loin du projet de la proposition de la passe, le jury d'agrément ne réussit pas à "contribuer aux critères de l'achèvement de la psychanalyse didactique[7]", question qui ne bénéficia en fait que des seuls apports de Lacan.

Ainsi l'acte de dissolution était la solution d'une situation inextricable. L'erreur, et l'on s'en aperçut vite, fut d'associer immédiatement cette dissolution, sans laisser le temps d'un travail, à une nouvelle fondation qui partit à vau l'eau, dès avant la mort de Lacan. La dissolution devint en réalité une dispersion. Des *Néo-Béatitudes* tentèrent de s'associer, ce qui, par définition, s'avéra impossible ; des *Bien-Nécessaires* le tentèrent aussi, le plus souvent pour se disperser quand l'un d'entre eux se tentait à la *Béatitude*. La plupart des *Suffisances*, ou *Petits-Souliers* brutalement hissés à la *Suffisance* se retirèrent sur leur Aventin clinique ou s'inscrivirent dans tel ou tel groupe sans y prendre plus de part que d'une cotisation à une association professionnelle. L'École de la Cause Freudienne, délaissée par la grande majorité des AE de l'École Freudienne, malgré sa légitimité lacanienne et la volonté de maintenir l'expérience de la passe, s'englua dans ses conflits internes, dont les principaux agents furent justement ceux qui participèrent des cartels de la passe. Le résultat en fut une multiplicité d'associations de psychanalystes, plus ou moins intéressantes, dogmatiques, libérales, mais

[7] Jacques Lacan, "Première version de la "proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École"", op.cit., p 590.

aucune association psychanalytique, qu'elle mette ou non, à la clef de son fonctionnement, une interprétation de la passe, ne permit un véritable lien, un véritable transfert de travail, alors même que l'Aventin n'est pas un lieu possible pour l'existence de la psychanalyse et encore moins sa transmission. Les transferts de travail qui persistèrent ne furent que peu orientés par des dispositifs analytiques, mais par la qualité de ceux qui avaient encore quelque chose à dire.

Une (a)sociation psychanalytique

Où en est-on en 2022, soit quarante-deux ans après la dissolution et soixante-six ans après la *Situation* ? La psychanalyse existe toujours, même si elle est mise à mal par la confusion desdites psychothérapies, la fin de la prévalence de la psychopathologie dynamique, le succès des approches neurocognitives, mais aussi la ruine de la réflexion intellectuelle et philosophique, le privilège donné au C*are*, les dérives néo-culturalistes, le succès de l'utilitarisme et d'un soi-disant pragmatisme. Ou plutôt, des psychanalystes existent qui tentent de maintenir la subversion freudienne, seuls ou à quelques-uns, mais sans qu'une association psychanalytique les fasse vraiment travailler ensemble, au-delà de regroupements par affinités doctrinales, transférentielles ou autres.

Le thème proposé par *Essaim* des "épars désassortis" est particulièrement adéquat à la situation actuelle. Je cite intégralement le fragment de cette préface[8]: "D'où j'ai désigné de la passe cette mise à l'épreuve de l'hystorisation de l'analyse, en me gardant, cette passe, de l'imposer à tous parce qu'il n'y a pas de tous en l'occasion, mais des épars désassortis. Je l'ai laissée à la disposition de ceux qui se risquent à témoigner au mieux de la vérité menteuse".

Quelles seraient donc les conditions d'une telle (a)sociation psychanalytique ? Ou plus exactement comment des analystes peuvent-ils faire socius ? En effet, si chacun des quatre discours détermine un lien social, le discours analytique a pour caractéristique de mettre en place d'agent un a et non un S, qu'il soit indicé d'une barre, d'un 1 ou d'un 2. Le socius des analystes ne serait psychanalytique, à l'écart d'une simple organisation professionnelle, voire syndicale, ou de la réunion autour d'un corps doctrinal ou d'un principe de formation et d'habilitation des psychanalystes, à quoi l'ensemble des associations semblent satisfaire, qu'à la condition qu'il soit explicite que ce socius n'associe que ceux qui ont fait l'expérience du désêtre de l'analyste, c'est-à-dire de ce que la psychanalyse implique qu'il vienne non seulement en

[8] Jacques Lacan, "Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI" dans *Autres Écrits*, op.cit., pp 571-573.

position d'objet (a), mais par la même voie de S(Ⱥ), position que, dans la passe, Lacan désignait comme celle du jury. C'est pourquoi j'ai tenté le néologisme de (a)sociation[9].

Si le psychanalyste ne s'autorise que de lui-même, c'est qu'il est seul dans son acte, non seulement parce que le dispositif est celui d'une relation duelle, mais surtout parce qu'il ne s'agit aucunement d'appliquer une technique, formulée en protocole. Au contraire chaque cure est une invention, une réinvention de la psychanalyse, non seulement de la pratique, mais aussi de la clinique et de la théorie[10]. S'il est une passe qui explicite le passage à la pratique, où le psychanalyste ne "s'hystorise" que de lui-même, redoublée éventuellement dans un témoignage de passe qui met cette hystorisation à l'épreuve, il en est une autre, oubliée, qui marque, pour l'analyste, la fin d'une cure menée jusqu'à un moment d'élaboration didactique, c'est-à-dire la passe de quelques-uns de ses analysants. Cette passe seconde n'est pas un moment unique, comme celle du passage à l'analyste, mais un franchissement qui peut se produire à chaque fin de cure d'un analysant. Ainsi rien ne peut assurer, ni garantir, que cette performance, qui, pour le coup, transcende toute compétence reconnue ou non, puisse se répéter pour chaque analysant, d'où l'impossibilité d'en faire un gradus d'une association.

Comment, dès lors, concevoir un dispositif qui permette de recevoir cette "contribution aux critères de l'achèvement de la psychanalyse didactique" de la part de ceux qui ont été mis en position de désêtre, S(Ⱥ), par les passes de leurs analysants ? Contribution qui ne peut se concevoir comme un savoir à constituer, ni comme la seule réflexivité de "l'hystorisation", pour autant que cette passe-là ne se réduise pas au simple après-coup de leur propre passe. Mon hypothèse est qu'un tel dispositif ne peut fonctionner en interne à une association de psychanalystes, qu'elle soit ou non orientée par la passe, pour plusieurs raisons : la première est que ne soit pas réinstauré un nouveau grade de "*Béatitude*", fût-il provisoire ; la seconde est qu'une association de psychanalystes ne peut, en tant qu'association, que réduire "la vérité menteuse"[11] dont peut témoigner le passant, à n'être que l'effet de ces "épars désassortis", sans autre contribution que strictement individuelle, ce qui fait limite à une théorisation possible de l'analyse didactique.

Une (a)sociation psychanalytique serait celle qui laissant aux associations de psychanalystes la tâche de ladite formation des analystes, l'habilitation de leurs compétences à venir en place de (a) du discours psychanalytique dans une cure et l'éventuelle performance des

---

[9] Jean-Jacques Rassial, *Court Traité de pratique psychanalytique*, Toulouse, Érès, Point hors ligne, 2011, chapitre 12, pp 147-156

[10] Jean-Jacques Rassial, "Réinventer la psychanalyse", colloque de Cerisy, *Après Lacan*, mai 2022, à paraitre.

[11] Jacques Lacan, "Préface à l'édition anglaise du Séminaire XI", op.cit.

passants, ne se donnerait pour but que de produire, dans l'après-coup de ces performances, une théorie valide de la didactique. A l'inverse des sociétés traditionnelles, celles que critique Lacan en 1956, qui soumettent leurs dits instituts de formation à une société dogmatique constituée de *Suffisances* désignant les *Béatitudes*, et radicalisant la subversion lacanienne, quand il fonde non pas une nouvelle société mais une École, il s'agit de concevoir un lieu qui place au cœur du dispositif ni bien sûr l'acquisition d'un savoir ni la performance "hystorique" de la passe, mais l'effet de ces passes à l'analyste, pour ceux qui, sans en être à proprement parler les sujets, ni même les agents, se trouvent au point de pouvoir produire d'autres effets de vérité sur la didactique.

La passe à l'analyste est l'expérience pour l'analysant d'une destitution subjective. La passe 3, si l'on accepte la juste distinction de Jacques-Alain Miller[12] entre la passe 1 - l'expérience du passage à l'analyste - et la passe 2 - les effets de la procédure -, serait associée à l'expérience par l'analyste du désêtre que, pourrait-on dire, lui inflige l'analysant en fin de partie. N'est-ce pas dans les avancées possibles d'une théorie de l'achèvement de l'analyse didactique, que pourrait se constituer une (a)sociation de psychanalyse, qui ne se réduise pas à une association quasi-corporatiste des psychanalystes qui se reconnaîtraient entre eux, dans la défense d'une profession. Bien sûr, il y a un paradoxe et un risque, parce qu'une telle (a)sociation ne peut être une association au sens règlementaire du terme, dans la mesure où elle ne peut être constituée de membres, d'un bureau, avec des statuts et un règlement intérieur, des cotisations et des catégories de membres ; sinon elle ne deviendrait qu'une association de psychanalystes de plus, la "bonne", c'est-à-dire la pire. Sur ce point, je n'ai pas de proposition concrète à faire. Quant au dispositif possible, il resterait à élaborer.

On pourrait se poser la question de savoir si la manifestation d'une résistance de l'analyste à ce désêtre n'est justement pas l'une des fonctions des institutions de psychanalystes. Une anecdote me revient : Françoise Dolto racontait que lors de son acceptation comme membre de la Société Psychanalytique de Paris, la première réaction de son analyste, René Laforgue, fut de lui annoncer : "maintenant on se tutoie", connivence de *Suffisances*, énoncée par une *Béatitude*. De la transformation de l'analyse en contrôle, sans intervention de "quelques autres", à la participation au séminaire de son analyste, c'est en singeant Lacan que l'institution a tendance à habiliter l'analysant en tant qu'élève, selon un ordre génératif qui ne relève en rien de l'analyse.

---

[12] Jacques-Alain Miller, *Comment finissent les analyses. Paradoxes de la passe.* Paris, éditions Navarin, 2022. Ma réserve est de ne pas limiter ladite passe 3 au témoignage du nouvel AE nommé, mais aux analystes, réunis en jury, cartel, ou non, des analystes "passés". Si l'on tient à la proposition de Miller, ce serait alors une passe 4.

La seule question d'une telle (a)sociation psychanalytique serait de savoir ce que le désêtre de l'analyste, dans chaque cure menée à sa fin, enseigne de la psychanalyse dans sa fin didactique, c'est-à-dire ce que Lacan a pu désigner comme la "psychanalyse pure"[13] . Si le désêtre de l'analyste, en tant qu'il ne vient plus être au lieu d'un sujet supposé au savoir, participe de la passe à l'analyste concernant son propre analyste, la question reste celle de persister et d'insister dans ce destin d'objet a, quand la barre, à chaque fois, est portée sur l'Autre, S(Ⱥ). C'est en ce sens que le discours de l'analyste a pour agent (a) et qu'il n'a de fonction qu'à l'envers du discours du maître, celui qui attribue une identité nommée au sujet divisé.

Pour proposer une hypothèse, qui ne se prétend pas affirmative mais à élaborer, ne pourrait-on pas supposer que si un premier temps est celui qui permet à un sujet quelconque de pouvoir soutenir du discours analytique en position de (a), agent du discours analytique, le second temps est celui d'une performance qui lui permet de venir en place de S(Ⱥ), mise à l'épreuve du désêtre à la fin de la cure, où se rappelle que l'objet a est le résultat d'une barre portée sur l'Autre. Si l'objet choit de l'Autre, ce n'est pas sans rapport avec la chute du sujet-supposé-savoir.

C'est peut-être ainsi qu'on pourrait reprendre l'idée d'"épars désassortis", au-delà de "l'hystorisation de la psychanalyse" dont témoignerait le passant. La question est de savoir si les psychanalystes, ou plutôt des psychanalystes, sont encore près à ne pas se satisfaire de la *Suffisance* que leur garantissent les associations actuelles, sous l'égide de quelques *Bien-Nécessaires*. Quelle que soit la nécessité de l'inscription des psychanalystes dans une association de psychanalystes, et la plus ou moins grande compétence de celles-ci de maintenir vive la psychanalyse dans un contexte malaisé, la question des contributions aux critères de l'achèvement d'une psychanalyse didactique reste en effet entière.

[13] Jacques Lacan, "Acte de fondation du 21 juin 1964", op.cit.